

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF690

présenté par

M. Fugit, M. Valence, Mme Decodts, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Boyer, Mme Piron,
M. Ghomi, M. Belhaddad, M. Abad, M. Mendes, M. Girardin et M. Vojetta

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Plan de relance »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.